



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 10/17

Objet

Rapport 2016 sur la situation
en matière de
Développement Durable

Secrétaire de séance

Maurice BOUÉ

Rapporteur :

Franck DAVID

Conseil Communautaire
09 février 2017
Damparis - 18h30

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 60
Nombre de procurations : 19
Nombre de votants : 79
Date de la convocation : 01 février 2017
Date de publication : 17 février 2017

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, P. Verne, O. Meugin, P. Blanchet, R. Foret suppléé par B. Perrinet, JC. Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, P. Bouvret, S. Champanhet, JP. Cuinet, C. Demortier, JP. Fichère, JB. Gagnoux, A. Hamdaoui, S. Hédin, N. Jeannet, P. Jobez, S. Kayi, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, JM. Sermier, I. Voutquenne, H. Prat, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard suppléé par J. Dufresne, M. Boué, JM. Daubigny, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, R. Curly, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration : JL. Bouchard à JC. Lab, JC. Robert à M. Henry, M. Giniès à A. Albertini, M. Berthaud à S. Marchand, I. Delaine à C. Demortier, A. Douzenel à J. Lagnien, F. Dray à N. Jeannet, D. Germond à JP. Cuinet, I. Girod à C. Nonnotte-Bouton, J. Gruet à P. Jobez, P. Jaboviste à S. Kayi, JP. Lefèvre à C. Bourgeois-République, J. Péchinot à S. Champanhet, E. Schlegel à M. Hoffmann, JC. Wambst à F. Barthoulot, P. Jacquot à B. Guerrin, C. François à B. Chevaux, G. Coutrot à JL. Croiserat, J. Drouhain à C. Hanrard.

Délégués absents non suppléés et non représentés :
G. Soldavini, D. Michaud, J. Dayet, D. Chevalier, V. Chevriaut.

Depuis 2010, l'article 255 de la loi portant engagement national pour l'environnement, dite "Grenelle 2", soumet les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la réalisation d'un rapport annuel de synthèse de la situation en matière de développement durable. Celui-ci doit être présenté préalablement au débat sur le projet de budget.

Aussi, selon le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, ce rapport doit comporter, au regard des cinq finalités du développement durable, les deux parties principales suivantes :

- Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes à la collectivité,
- Le bilan des politiques publiques, des orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire.

Les cinq finalités du développement durable sur lesquelles doit porter ce rapport, mentionnées à l'article L110-1 du Code de l'Environnement, sont les suivantes :

- La lutte contre le changement climatique,
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Conformément aux exigences législatives et réglementaires énoncées ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport de Développement Durable 2016 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole tel qu'annexé.

Fait à Dole,
Le 09 février 2017
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle EMD / Direction de l'Environnement
- Trésorerie Principale



RAPPORT 2016 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

Place de l'Europe - 39100 DOLE

Tél. : 03 84 79 78 40

info@grand-dole.fr

INTRODUCTION

Conformément aux obligations de la loi d'Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II », précisée par le décret du 17 juin 2011 et par la circulaire du 3 août 2011, ce rapport a pour objet de dresser une image de la situation en matière de développement durable de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

En s'appuyant sur :

- Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité
- Le bilan des politiques publiques, des orientations et programmes mis en œuvre sur son territoire

Ces deux éléments seront passés au regard des 5 finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L 110-1 du Code de l'Environnement, à savoir :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Ainsi ce rapport permettra de présenter les activités de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sous l'angle du Développement Durable.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est composé de 42 communes, sur une superficie de 372 km². Selon le recensement de la population de 2013, le territoire possédait 51 911 habitants, soit une densité moyenne de 139,5hab/km².

Elle se compose d'une ville centre, dont la population représente 47.5% de la population totale de l'agglomération pour une densité de 648.9hab/km², et de communes à caractère plus rural.

Les quatre axes constituant ce projet seront le socle de ce document et seront abordés en toile de fond. Pour rappel, il s'agit de :

- Développer et confirmer le potentiel d'attractivité du territoire,
- Garantir un développement durable et équitable,
- Pérenniser et renforcer les services à la population,
- Renforcer la solidarité entre les habitants et entre les territoires.

SOMMAIRE

I.	LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	4
1.	Favoriser les modes de déplacements doux	4
2.	La maîtrise de la consommation énergétique dans l'habitat privé.....	4
3.	La mise en place d'une politique énergétique et climatique efficace et exemplaire	6
II.	LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	9
1.	La trame Verte et Bleue (TVB) et milieux naturels	9
2.	La gestion des surfaces Natura 2000 du territoire	14
3.	Sensibilisation à l'éco-citoyenneté	20
III.	L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS	23
1.	Développement de l'inter-modalité.....	23
2.	Soutenir l'offre sportive du territoire.....	24
3.	Soutenir l'offre culturelle	25
IV.	LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS	26
1.	Renforcer les solidarités territoriales	26
2.	Mise en place de schémas et de planifications	26
3.	Permettre à tous les habitants du territoire l'usage des transports en commun.....	28

I. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

1. Favoriser les modes de déplacements doux

Fonds de concours pour soutenir le schéma des modes doux

Le schéma des modes doux adoptés fin 2014 va se déployer progressivement dans les communes du Grand Dole. Un fonds de concours est mis en place depuis 2015 pour soutenir les projets des communes, celles-ci restant maître d'ouvrage sur leur territoire.

Création du service VDole

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a inauguré en mai 2016 le service de location de vélo de longue durée VDole. Ce service s'inscrit dans la logique d'inciter à la pratique du vélo sur le Grand Dole.

Dans un souci d'intégration complète à la logique de transport du Grand Dole, ce service est devenu en septembre 2016 un service du réseau de transport urbain de voyageur TGD. Cela permet d'améliorer encore les complémentarités entre le bus, le train et le vélo.

La gestion de ce service est confiée à Carpostal Dole, le délégataire du réseau de transport, dont l'agence est installée dans le guichet unique de la gare (guichet commun pour les réseaux TGD du Grand Dole et Jurago du Département).

Ce système de location est couplé avec l'installation par le Grand Dole d'un abri à vélos sécurisé sur le parvis de la gare de Dole, d'une capacité de 36 places (dont 15 places réservées aux vélos de location).

L'objectif principal est d'inciter à la pratique du vélo en permettant aux usagers de disposer d'un vélo, à des tarifs modestes. Cette solution constitue pour l'utilisateur une alternative à l'acquisition d'un vélo, et lui permet d'effectuer des déplacements quotidiens, dans le périmètre de l'agglomération.

Principes généraux :

- Location d'une durée de 1 mois, 3 mois ou 6 mois,
- Des tarifs très modestes : 5€ , 10€ ou 15€,
- 15 vélos proposés en location (dans un premier temps),
- Une place dans l'abri à vélo sécurisé réservée si besoin (badge fourni),
- Pour répondre à l'usage tout en assurant une rotation des vélos, possibilité de renouveler sa location dans une limite de 12 mois consécutifs,
- Un service fiabilisé avec un entretien systématique à chaque retour de vélo avec remise en location.

2. La maîtrise de la consommation énergétique dans l'habitat privé

La poursuite du programme « Habiter Mieux »

Compte tenu des nouvelles normes de construction « basse consommation » qui garantisse aux constructions neuves peu de déperditions énergétiques, l'enjeu de la réhabilitation du parc existant

est plus que jamais primordial pour le territoire. Sur l'agglomération doloise, 67 % des logements datent d'avant 1974, et même 73 % sur la Ville de Dole, soit avant les premières normes en matière énergétique. Si les réhabilitations font partie intégrante des stratégies patrimoniales des bailleurs publics, la situation est plus contrastée dans le parc privé. Ainsi, l'ancienneté, et parfois la vétusté de ce parc ont incité les décideurs locaux à agir en faveur de l'amélioration thermique des bâtiments.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), menée entre 2012 et 2015 sur les 42 communes de l'agglomération, a permis à de nombreux ménages en situation de fragilité, voire de précarité énergétique, de bénéficier d'aides importantes pour la réhabilitation de leur résidence principale.

La dynamique créée s'est poursuivie au-delà de la fin du programme OPAH, et plus de 100 ménages ont encore pu bénéficier des aides de l'Agence nationale de l'habitat en 2016.

Direction gestionnaire du

projet : Urbanisme et Habitat

Budget :

1,2 million € par an d'aides pour l'ensemble des programmes

Partenaires : Etat, Anah

L'OPAH-RU du Cœur de ville de Dole

Programme fort de 2016, l'action Cœur de ville se déploie également sur le volet habitat. En ce sens, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain a été signée le 8 juillet 2016 pour une durée de 5 ans.

Ce programme doit notamment répondre aux objectifs suivants :

- Identifier et accompagner les propriétaires occupants aux revenus les plus modestes de l'opération programmée pour la réalisation de travaux prioritaires leur permettant soit de sortir d'une situation de précarité énergétique, soit d'obtenir une amélioration de la performance énergétique du logement, leur ouvrant droit notamment, à l'aide de l'Anah et à l'aide de solidarité écologique de l'Etat,
- Accélérer l'amélioration thermique du parc de logements privés des propriétaires bailleurs de l'opération programmée, et contribuer ainsi aux efforts nationaux de réduction des consommations énergétiques.

Ainsi, des actions de repérage et de communication seront menées en direction des copropriétés où les charges énergétiques très importantes imposent des interventions pour éviter l'évolution vers des situations de copropriétés en difficulté.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole apportera une aide spécifique aux bénéficiaires du programme Habiter Mieux les plus modestes, et fera le lien entre le programme Habiter mieux sur l'ensemble de son territoire (en OPAH-RU sur le cœur de Ville de Dole / en diffus dans toutes les autres communes) et le programme d'actions appelé à se mettre en place dans le cadre de son plan climat territorial.

Enfin, la recherche de travaux permettant de lutter contre la précarité énergétique sera systématique pour l'ensemble des projets subventionnables par l'Anah, propriétaires occupants comme bailleurs, y compris ceux pour lesquels le volet « énergie » ne constitue pas la clé d'entrée principale. Ainsi, après les 6 premiers mois du programme, pas moins de 13 logements locatifs et 2 propriétaires occupants ont été touchés.

3 La mise en place d'une politique énergétique et climatique efficace et exemplaire

L'engagement de la CAGD dans le Plan Climat Energie Territorial du Pays Dolois

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole et l'ARAPT vont rédiger et mettre en œuvre chacune un Plan Climat Air Energie Territorial (PCET). Dans un souci de cohérence, elles se sont engagées dans une démarche intégrée, les deux démarches étant menées en parallèle et suivies par le même référent technique.

Un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est un projet de territoire qui s'inscrit dans le développement durable. Le plan climat n'est pas un outil clé en main mais plutôt une démarche de développement durable axée sur l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation du territoire au changement climatique. Elle doit déboucher sur un cadre d'actions permettant de mobiliser l'ensemble des partenaires et des acteurs locaux du territoire. Le plan climat territorial est l'occasion d'un vaste exercice de prospective impliquant la population et tous les acteurs locaux, publics, privés, individuels. Cet exercice est rendu obligatoire pour les collectivités de plus de 20 000 habitants depuis la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte promulguée en Août 2015.

Le PCAET est par essence transversal. À ce jour, le programme d'actions du PCAET doit être élaboré en suivant les objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
- Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- Adaptation au changement climatique.

Après un questionnaire envoyé aux communes (82% de réponses pour le Grand-Dole), le diagnostic a été finalisé pour le Pays et territorialisé par collectivité. Le Grand-Dole a participé à l'organisation des ateliers de concertation aux côtés des autres EPCI et de la chargée de mission Plan Climat. 205 personnes ont été mobilisées pour 7 ateliers de travail sur les thématiques suivantes :

- agriculture et forêt

- transports et mobilité
- bâtiments
- industrie et entreprise

De là, la stratégie et une ébauche du programme d'actions a été travaillé à l'échelle du Pays-Dolois. La mise en œuvre opérationnelle est prévue pour mai 2017. Le PCAET de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sera construit sur la base de la démarche menée plus largement en 2017.

Espace information énergie

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole apporte un conseil aux particuliers à travers les permanences Espace Information Energie, qui sont assurées par l'AJENA tous les vendredi après-midi à Dole dans les locaux de Jura Habitat. Sur 40 permanences en 2016, **114 particuliers** ont bénéficié du service de l'EIE. L'affluence se maintient sur un niveau de demande de conseils élevé. 45% des rendez-vous concernaient des projets situés sur la Ville de Dole. L'essentiel des demandes traitées portent sur des projets de rénovation (99%).

Le profil du public est constitué à 94% de propriétaires occupants, et 84% des contacts ont concerné des maisons individuelles.

Depuis le début du service en 2007, la permanence EIE sur Dole a accueilli, conseillé et accompagné 817 projets.

Suivi de la qualité de l'air sur le territoire du Grand-Dole

Indices de la qualité de l'air : répartition 2015 de la qualité de l'air sur la région de Dole, données ATMO :

- Très bon à bon 75%
- ~~Moyen à médiocre~~ 24%
- Mauvais à très mauvais 2%

Soutien aux porteurs de projet innovants

• Soutien au projet de méthanisation de NASKEO environnement

Le projet a obtenu l'autorisation unique d'exploitation (première procédure de ce type menée à bien en Franche-Comté) dans le courant de l'année, et a continué le montage financier de la structure d'exploitation - Dole Biogaz. En parallèle de la menée de ces démarches, une concertation s'est mise en place en direction des exploitations agricoles, des communes, mais également des riverains.

• Zone Innovia en développement

L'année 2016 a été marquée par l'implantation sur le site INNOVIA du démonstrateur industriel de l'entreprise YNSECT : YNSITE. Ce démonstrateur, premier du genre à l'échelle mondiale, a pour objet l'élevage et la transformation d'insectes (vers de farine) à l'échelle industrielle. Cette ouverture intervient dans un contexte de forte croissance de l'entreprise YNSECT et d'évolutions réglementaires marquantes dans le secteur de la nutrition animale. YNSITE est la troisième activité à s'implanter dans la zone INNOVIA après BGI Distribution et SCABOIS, et vient ainsi conforter le positionnement de la zone de l'entreprise SCABOIS, coopérative interrégionale des artisans de la

construction bois. Il a par ailleurs été procédé au lancement des travaux du démonstrateur industriel YNSITE de l'entreprise YNSECT. Il s'agit d'une véritable innovation, saluée par de nombreux concours nationaux et mondiaux dont l'entreprise a été lauréate, consistant à la production à grande échelle de protéines animales issues de l'élevage d'insectes (vers de farine), à destination principale du marché de la nourriture animale. Ces deux réalisations, auxquelles s'ajoutent plusieurs projets à l'étude, valident le positionnement d'INNOVIA comme pôle économique de référence sur les technologies du développement durable et de l'environnement.

• Pépinière d'entreprises

Le Centre d'Activités Nouvelles, pépinière d'entreprises du Grand Dole, propose l'hébergement et l'accompagnement de jeunes entreprises. Pépinière généraliste, elle attache néanmoins une importance particulière aux jeunes entreprises innovantes (parmi lesquelles INOVIAFLOW), en lien avec les orientations du Pôle INNOVIA. L'année 2016 a été marquée par l'implantation sur plus de 1 200 m² d'une unité industrielle du groupe suisse DIXI : CYLINDRE (micromécanique). Cette implantation marque elle-même l'attractivité économique du bassin dolois pour des activités industrielles. L'activité de CYLINDRE a connu une progression soutenue au cours de l'année 2016, générant la création d'une quinzaine d'emplois qualifiés. A la fin de l'année, l'entreprise a pris la décision de poursuivre son développement au sein du Pôle Innovia, dans un ensemble immobilier qui devrait être opérationnel au premier semestre de l'année 2018. Ainsi en 2015, une douzaine d'entreprises ont été hébergées, parmi lesquelles PHOTOFUEL (traitement de la lumière) et INOVIAFLOW (développement d'un système innovant d'observation des racines des plantes). A noter également le départ du CAN à la fin 2015 de l'entreprise MAHYTEC (stockage d'hydrogène) dans des locaux plus importants situés à Dole. MAHYTEC est un partenaire majeur du Grand Dole dans la réflexion et les démarches menées en faveur du développement de la filière hydrogène.

• Filière hydrogène

Dans la continuité des exercices précédents, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a poursuivi son implication dans le développement de la filière hydrogène. En cohérence avec les évolutions de la filière à l'échelle nationale et européenne, l'APRISTHY a poursuivi en 2016 son activité opérationnelle, sous la conduite de son directeur, mis à disposition par l'Université Technologique de Belfort-Montbéliard. Cette activité a notamment abouti à l'obtention du label national "Territoire Hydrogène" pour trois démarches figurant dans le projet régional ENERGHT : projets VHYCTOR (valorisation et transport d'hydrogène coproduit), NEWMHYLL (production d'hydrogène à partir d'une centrale hydroélectrique) et ISTHY (Institut du Stockage d'Hydrogène), dont les phases de mise en œuvre pré-opérationnelles démarreront en 2017. Les réflexions autour de la filière hydrogène donnent également l'opportunité d'un partenariat fort avec l'entreprise INOVYN, qui héberge de manière transitoire la future station de distribution d'hydrogène qui devrait être mise en service au sein du Pôle INNOVIA à la fin de l'année 2017. Enfin, un éclairage en direction du grand public a été apporté sur les enjeux et projets liés à l'hydrogène à l'occasion de la Fête de l'eau, qui s'est déroulée à Dole en juin 2016.

II. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

1. La trame Verte et Bleue (TVB) et milieux naturels

Zoom :

La trame verte et bleue est un outil d'aménagement visant à former des continuités écologiques terrestres et aquatiques sur le territoire national. Elle contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

Informier / Sensibiliser / Éduquer à la connaissance et aux enjeux de la trame Verte et Bleue

En 2016, plusieurs actions de sensibilisation ont été menées sur le territoire du Grand-Dole avec notamment :

- **Organisation et participation aux Rencontres Territoriales pour la Biodiversité :**
900 personnes touchées (particuliers, professionnels) / ~ 50 structures représentées (organismes socioprofessionnels, collectivités/établissements publics)

En collaboration avec la Communauté d'agglomération du Grand Dole, la Maison de l'Environnement de Franche-Comté a organisé les Rencontres territoriales 2016 : un projet d'envergure visant à rassembler les différents acteurs autour d'une réflexion commune en faveur du territoire et du développement durable. Porteur d'une politique publique en faveur de la biodiversité, la Communauté d'agglomération du Grand Dole envisage la mise en place d'un « contrat territorial de biodiversité ». Dans cette optique, la Communauté d'Agglomération a souhaité interroger les acteurs et mettre en place une réflexion collective afin de concilier intérêts économiques, sociaux et environnementaux dans le développement du territoire et de sa dynamique.

Deux temps organisés :

1/ **Un Programme Ecodéclik** d'animation à l'attention du grand public :

22 actions / 7 structures intervenantes (LPO, Dole Environnement, JNE, CPIE BJ, Serpolet, Croqueurs de pommes, CAGD).

Dont :

10 Animations réalisées

6 Visites d'initiatives (Egiom, Lyonnaise des Eaux, VNF, ONF, communes, Saint Ylie)

6 Actions de mobilisation (parole citoyenne, Carte verte)

Pour 666 adultes et 149 enfants sensibilisés

Avec 29 personnes salariées encadrant et 8 bénévoles

Afin de recueillir le regard des habitants de l'agglomération sur leur territoire (nature, paysage,...) et ses possibilités d'amélioration, une enquête a été organisée : 93 questionnaires retournés. Les résultats sont repris dans une exposition itinérante que les communes peuvent accueillir.

2/ Une Journée d'échanges et de réflexions organisée le 21/10/2016 à Dole afin de rassembler les différents acteurs (élus et collectivités locales, acteurs associatifs et éducatifs, entreprises, exploitants agricoles...) pour laisser place au débat : plus de 80 participants à la séance plénière et aux ateliers thématiques.

Pastoralisme des Monts Dolois

Mont Roland, Mont Joly, Les Rangs et Grand Mont : 49,72 ha repris sur des exploitations agricoles, 14 ha repris en pâturage expérimental, coût pour les parcs fixes 88 100 €TTC

2016 est une année charnière dans la reprise en gestion du réseau des pelouses sèches des monts dolois. Le projet de remise en pâturage du Mont Roland, du Mont Joly et des Rangs est consolidé : 48,12 ha / 16 parcs / 11 529 m de clôture repris sur leur exploitation respective par deux éleveurs ovins.

- Exploitation La Pépinière Annabelle à Rainans (39290) sur la pelouse à Archelange : Les Rangs : 10.5 ha / 5 parcs / 2395 m de clôture
- Exploitation Le P Tit Berger à Dammartin-Marpain(39290) sur Monnières / Sampans/ Dole / Jouhe / Authume :
 - Mont Roland : 29.05 ha / 9 parcs / 6997 m de clôture
 - Mont Joly : 8.57 ha / 2 parcs / 2137 m de clôture

Etat des dépenses 2014-2016 à consolider (matériel de clôture, pose, raccordement au réseau d'eau et d'électricité, travaux connexes) : 88 100 €TTC. Subvention attendues : environ 50% (RBFC/Fond pour la biodiversité et CD39/ENS)

Au Grand Mont, lancement d'un projet de reprise du site :

- Un particulier : projet sur 14 ha repris progressivement en pâturage expérimental (ânes, mules et chevaux)
- Exploitation Le P Tit Berger : 1.6 ha repris en fauche

Portage de projets par les communes

Depuis 2010, un fonds de concours peut être mis à disposition des communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ayant des projets d'aménagements précis et identifiés (espaces verts, bordures de chemin ou de routes communales, autres réserves foncières,...), pouvant correspondre à des équipements et répondant aux objectifs identifiés dans l'étude Trame Verte et Bleue. Il est renouvelé tous les ans.

Les actions pouvant bénéficier du fonds de concours sont les suivantes :

- Créer, restaurer et/ou entretenir des haies
- Créer, restaurer et/ou entretenir des vergers
- Créer, restaurer et/ou entretenir des mares
- Créer, restaurer et/ou entretenir des ripisylves
- Développer les roselières
- Conserver ou restaurer des milieux semi-ouverts en herbe
- Créer et entretenir des prairies fleuries en ville

En 2016, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a soutenu la commune de Crissey dans son projet de création d'un verger au sein du village. Le projet a permis de planter 18 fruitiers et d'engager des réflexions pour valoriser la démarche auprès des enfants du village.

Montant de la subvention accordée en 2016 : 564 €

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a également accompagné Champvans pour l'acquisition d'une parcelle de pelouse sèche.

Achat d'une parcelle de 710 m² au Mont Coq dans le cadre de la politique de maîtrise foncière pour la protection du site et de ses pelouses sèches.

Montant de la subvention accordée en 2016 : 200 €

Portage de projets par les partenaires associatifs

Les appels à projet destinés aux associations qui œuvrent pour les espaces naturels se poursuivent depuis 2010. Les projets doivent être structurant et répondre aux enjeux de la TVB. Ce type de projet nécessite une phase d'animation et de concertation conséquente assurée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

En 2016, deux associations se sont engagées dans le dispositif. Jura Nature Environnement et LPO FC :

- Amélioration des connaissances, précision des enjeux et sensibilisation sur les amphibiens dans le sud du territoire de l'agglomération. Cette action prolonge la démarche engagée depuis 2012, en cohérence avec cette problématique dans les sites Natura 2000. Cette année, la démarche a reposé sur un « rallye herpéto » pour prospecter un nombre important de sites potentiels.

LPO FC :

- La Communauté d'Agglomération du Grand Dole soutient un projet porté par la LPO-FC sur les communes de Champvans et de Monnières qui a pour objectif la préservation des vergers et de leur faune associée ainsi que la conservation de la Chevêche d'Athéna qui fait l'objet d'un plan régional spécifique.

Concernant les actions en cours sur la période 2012/2016, le programme aboutit aux réalisations suivantes :

- 15 parcelles ont été engagées dans le projet pour 3.57ha
- 162 arbres plantés, greffés, protégés, taillés et suivis (changés si la greffe n'a pas prise)
- Convention avec chaque propriétaire pour une gestion différenciée des vergers (6 particuliers et la commune de Champvans)
- Plantation de 100m de haie vive au verger conservatoire communal de Champvans, panneaux d'information (action soutenue par le fond de concours du Grand Dole en 2014 à hauteur de 3 188.46 €)
- Labellisation « Refuge LPO » du verger communal de Champvans
- Animations grand public (découverte des vergers, de leur faune,..., construction et pose de nichoirs)

Mise en œuvre du programme pluriannuel d'action Trame Bleue

Une contractualisation sur un programme d'actions entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée sur la période 2014-2018 est engagée. Cette contractualisation se fait dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée et de son programme pluriannuel de mesures, ainsi que pour le déploiement de la politique espaces naturels de la collectivité en matière de préservation et de restauration des cours d'eau et des zones humides. Les objectifs sont les suivants :

- Asseoir, sur la durée du contrat, une stratégie de reconquête de la continuité écologique, de restauration morphologique et de préservation des zones humides sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole
- Prioriser les actions à mettre en œuvre au regard du programme de mesures du SDAGE, des ouvrages Grenelle (lots 1 et 2), ainsi que des cours d'eau susceptibles d'être prochainement classés en liste 2
- Faciliter l'émergence d'opérations portées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole
- Favoriser des actions portées par des partenaires sur le territoire

Moyens mobilisés :

- Un ETP du service environnement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole
- Un soutien financier de l'AERM à hauteur de 650 000 € sur la période 2014-2018

Les résultats attendus sont :

- Rétablissement de la continuité écologique (circulation des espèces piscicoles et du transit sédimentaire) sur les bassins versant prioritaires (travaux barrage Deschaux et moulin Brindel à Dole)
- Restauration physique des rivières

Les actions de restauration physique des rivières telles que les projets de renaturation, de reméandrement, de diversification du lit mineur, d'amélioration de la connectivité latérale (bras mort, îlots, accès aux basses inondées du lit majeur...) ou encore de reconquête des espaces de mobilité, contribuent pleinement à l'atteinte du bon état écologique.

Les sites prioritaires sur lesquels la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'engage sont :

Blaine

Acquisition et gestion de la source, restauration des ripisylves et aménagement de points d'abreuvement

Clauge

Restauration favorable au lit mineur et à la continuité écologique au niveau des ponts amont

Réouverture de l'ancien canal usinier au lieu dit « L'usine »

Reconnexion de l'annexe hydraulique de la Clauge au lieu dit « La Croix Blaisot »

Restauration physique du tronçon de la basse Clauge

Restauration de l'ancien méandre au lieu-dit « Les Rosières »

Restauration de la continuité écologique au niveau de deux seuils constitués d'enrochement à l'aval de ponts routiers

Orain

Restauration de la continuité écologique au barrage du Deschaux
Restauration du bras de contournement de l'ancien moulin du Deschaux

Vallée du Doubs

Restauration de la continuité écologique au barrage du moulin Brindel
Restauration d'un complexe à mortes dans le secteur de la morte « Saint Philippe »
Restauration d'une morte au lieu-dit « Le Gay »
Restauration de 2 mortes localisées à l'amont du parc Isis
Reconnexion amont de la Raie des Moutelles

Ces sites sont prioritaires mais le contrat ouvre la possibilité d'avenants et d'ajouts de projets pour les rivières et leurs annexes, ainsi que d'objectifs favorables à la protection de la ressource en eau.

Résultats obtenus en 2016 :

26 dossiers suivis

- Restauration de rivières de la vallée du Doubs et entretien (Barrage du moulin Brindel, Clauge/Goux, atterrissement au pont de Villette, Clauge forestière, Ruisseau de Falletans, Naisoux, Morte du Gay, Mortes Saint Philippe, Raie des Moutelles, Dossier confluence Doubs/Loue, Sablonne, Annexes hydrauliques de la BVD/Natura2000, Mobilité/EPTB SD)
- Rivière Orain (barrage du Deschaux/Villers-Robert, intervention sur les embâcles)
- Restauration de rivières de la vallée de la Saône (Bief noir)
- Vallée de la Loue (projet Basse Loue/CCVA, Brèche à Nevy, Berge à Parcey)
- Participation aux différents comités (SMDL, GEMAPI, Bassin RMC, AERMC, EPTB SD, Contrats de rivière, zone pilote de la Loue/CCVA,...)

Direction
gestionnaire du
projet :
Environnement
Budget : 80 346 €

Etudes et travaux trame bleue :

- Contrat de maîtrise d'œuvre pour la restauration de trois annexes hydrauliques de la Clauge sur le secteur de Goux et Villette
- Etude diagnostic hydroécologique du ruisseau de Falletans – Définition des possibilités d'amélioration morphologique et habitationnelle au stade Avant-Projet
- Etude pour la restauration écologique de la berge de Parcey
- Travaux de mise en sécurité de la berge de Parcey
- Dévégétalisation partielle de l'atterrissement à l'aval du pont de Parcey

Appel à projet zéro pesticide

Un dossier a été déposé pour l'appel à projet auprès de l'Agence de l'Eau pour 23 communes de l'agglomération et pour les zones gérées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. En 2016, le marché d'étude « diagnostic des pratiques et élaboration d'un plan de désherbage » en groupement de commande a été lancé.

L'animation de la démarche auprès des communes s'est ensuite engagée à l'appui des travaux du bureau d'étude.

Cette démarche se poursuivra sur les années 2017 et 2018.

Un travail sur la gestion différenciée des cimetières de Dole est également engagé.

2 La gestion des surfaces Natura 2000 du territoire

Natura 2000 : un réseau européen

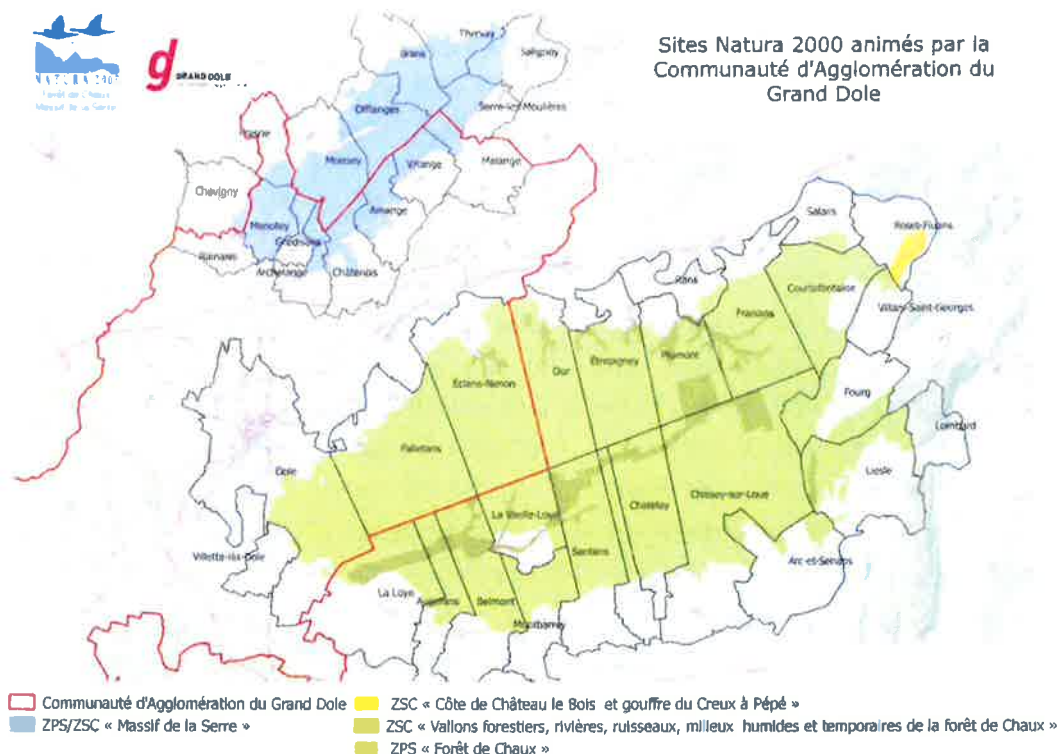
Natura 2000 est un programme européen mis en place pour enrayer la perte de biodiversité. Sa singularité est de concilier la protection des milieux naturels, de la faune et de la flore avec les activités humaines. Le réseau Natura 2000 est formé de sites naturels d'exception répartis sur le territoire des 28 pays de l'Union Européenne. Au sein de chaque site, des mesures de gestion sont prises dans le but de préserver, restaurer voire améliorer l'état de conservation des habitats naturels, de la faune et la flore les plus remarquables.

Différents outils contractuels offrent la possibilité de s'impliquer dans une démarche de protection de la nature en contrepartie de compensations financières ou fiscales variables en fonction du niveau d'engagement.

Natura 2000 : une démarche volontaire et concertée.

Natura 2000 sur le territoire du Grand Dole

Dans le cadre du réseau européen Natura 2000, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est vu confiée la gestion des sites de la Forêt de Chaux (22 009 ha retenus dans le cadre du réseau Natura 2000), du massif de la Serre (4 400 ha retenus) et du site de la Côte de Château le Bois, Gouffre du Creux à Pépé (152 ha).



La mission Natura 2000 est financée *via* les fonds FEADER à hauteur de 1,5 ETP, un poste de stagiaire peut ponctuellement compléter l'équipe. Celle-ci, composée de deux chargés de mission en charge de l'animation des sites, est intégrée au Service Environnement, au sein du Pôle Environnement et Mobilité Durable. Le budget consacré à l'animation des sites en 2016 s'élève à 75 682 €, dont 52 147 € de frais de rémunération, 15 345 € de prestations de service et 8 190 de dépense de fonctionnement. S'ajoute à ce budget une enveloppe consacrée aux études (voir ci-dessous).

Amélioration des connaissances

Chaque année, un programme d'études et de suivis scientifiques est établi afin de permettre un approfondissement des connaissances scientifiques sur les enjeux naturels des sites, et de mieux prendre en compte et protéger la biodiversité lors de la mise en place de projets de territoire.

- Typologie et cartographie des habitats des milieux ouverts du Massif de la Serre (46 680 € - enveloppe Études 2016) / *Marché public 2015 attribué à P. et M. Guinchard, Bureau Études en Environnement, rendu de l'étude fin 2016*

Direction gestionnaire du

projet : Environnement

Budget : 54 770 €

financés par UE/Etat

Partenaires :

BE Guinchard, JNE,
BE Conseils et diagnostics pour l'eau et l'environnement, DDT39, DREAL BFC.

- Étude ornithologique des milieux ouverts du sud du Massif de la Serre, réalisée par Jura Nature Environnement (3500 € - enveloppe Animation 2016)
- Diagnostic des habitats d'origine anthropique (bâti, ouvrage d'art,...) à chiroptères en forêt de Chaux, réalisé par Catherine Bresson, Conseils et diagnostic pour l'eau et l'environnement (4590 € - enveloppe Animation 2016)

Veille environnementale

Dans le cadre de ses missions, l'équipe Natura 2000 est amenée à réaliser une veille environnementale sur les sites qu'elle anime afin de favoriser la bonne prise en compte des objectifs définis dans les Documents d'Objectifs (DOCOB). Par l'accompagnement des porteurs de projet, l'équipe apporte son expertise, des informations nécessaires et des conseils facilitant la mise en œuvre du régime d'évaluation environnementale ou d'incidences.

Direction gestionnaire

du projet :

Environnement

Budget :

Financements UE/Etat

Partenaires :

ONF, DDT 39, DDT 25,

DREAL FC, CBNFC,

AERMC, FDC39, etc.

Dossiers traités sur le site de la Forêt de Chaux :

- Dossiers de déclarations de franchissements de cours d'eau pour le débardage en forêt ;
- Consultation pour la création de dessertes forestières (Étrepigny, Montbarrey) ;
- Consultation projet « Restauration de la Clauge et 7 affluents » (ONF, AERMC et Université de Franche-Comté) ;
- Réalisation d'une note technique sur la « Culture du Miscanthus » (Santans) ;
- Participation à l'observatoire des équilibres agro-sylvo-cynégétiques ;
- Consultation événements sportifs (Rando des salines, Trail Val de Loue) ;
- Suivi du schéma d'accueil du public de la forêt domaniale de Chaux.

Dossiers traités sur le site du Massif de la Serre :

- Contribution à la révision des aménagements forestiers des communes de Dole et de Brans ;
- Suivi des stations des espèces végétales invasives (stations de Raisin d'Amérique à Amange et Vriange / Renouée asiatique sur la desserte forestière à Amange) ;
- Consultation événements sportifs (Tour de la Serre, Course d'Orientation, Rando Quad Téléthron) ;
- Suivi du projet de la Carrière de Moissey ;
- Projet de réouverture d'une ancienne pelouse, sentier loisirs (Brans) ;
- Projet d'entretien de la clôture de la pelouse du Routeau, APPB (Brans).

Contractualisation

La mise en place d'actions en faveur de la biodiversité prend la forme d'un engagement contractuel.

Contrats forestiers

Des aides financières sont attribuées pour des actions de gestion et de préservation du milieu forestier (mise en place d'îlots de bois sénescents, préservation des arbres porteurs de microhabitats...)

En 2016, plusieurs dossiers ont été suivis par l'équipe en charge de l'animation des sites Natura 2000. L'objectif est de créer une trame de vieux bois sur les deux massifs forestiers. Plusieurs communes se sont montrées intéressées. Les financements étant disponibles à compter de 2017, les dossiers seront déposés auprès des services de l'État pour instruction.

Direction gestionnaire du

projet : Environnement

Budget :

Subventions allouées aux communes *via* UE/Etat

Partenaires :

DDT 39, DREAL FC, Communes, ONF.

Contrats à engager sur la Forêt de Chaux :

- Éclans-Nenon - 2 contrats - 1 îlot Natura 2000 / arbres disséminés (2,1 ha - 10 300 €) ;
- Augerans - 2 contrats : 1 îlot Natura 2000 / 1 panneau informatif (1,8 ha - 8 185 €) ;
- La Loye - 2 contrats : 2 îlots Natura 2000 / 2 panneaux informatifs (4,3 ha - 19 170 €) ;
- Belmont - 2 contrat : 1 îlot Natura 2000 / 1 panneau informatif (5,27 ha - 22 065 €).

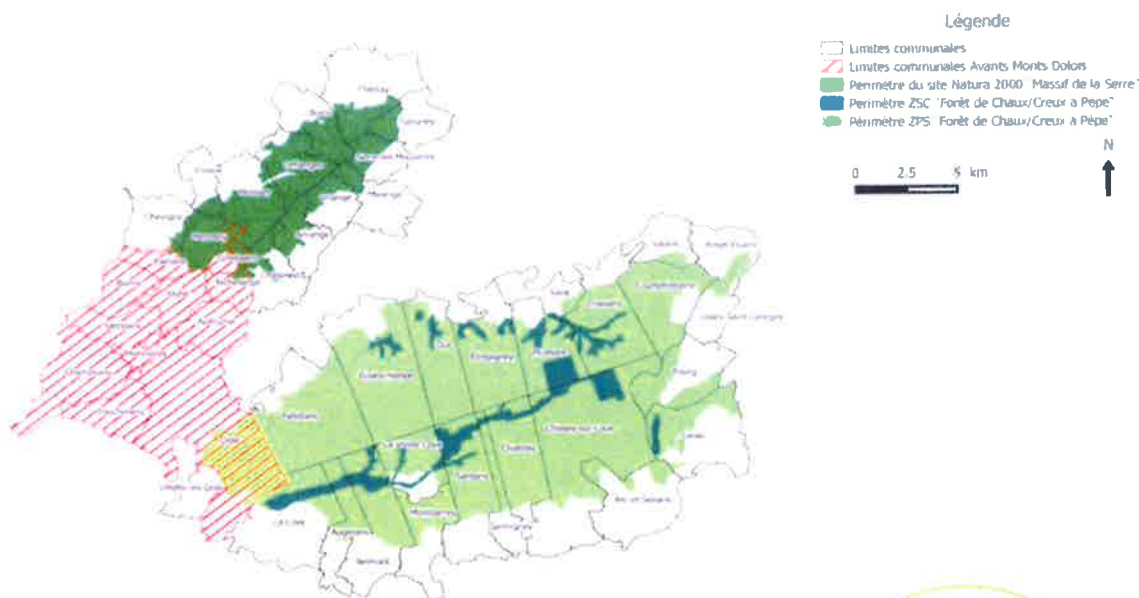
Contrats à engager sur le Massif de la Serre :

- Châtenois - 2 contrats : 1 îlot Natura 2000 / 1 panneau informatif (3,63 ha - 15 505 €) ;
- Frasnne-les-Meulières - 3 contrats : 1 îlot Natura 2000 / arbres disséminés / 1 panneau informatif (surface et montant à déterminer).

Projet agro-environnemental et Climatique (PAEC) et les Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)

Un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) a été déposé par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en 2016. Ce PAEC englobe les sites Natura 2000 du « Massif de la Serre », de la « Forêt de Chaux » et du « Creux à Pépé » et leur périphérie (communes des sites Natura 2000, hors périmètre) ainsi que les Avants Monts dolois (au titre du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) et de la Trame Verte et Bleue (TVB)).

Le PAEC définit les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) proposées, les zones à enjeux prioritaires et les objectifs de contractualisation notamment. Le PAEC et ses MAEC ont pour objectif le maintien, voire le retour des pratiques favorables au bon état de conservation et à la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.



Environ 21 000 € sont engagés en 2016 par les agriculteurs des sites du PAEC du Grand Dole : 1 exploitant à Roset-Fluans (site Natura 2000 du Creux à Pépé) et 2 exploitants à Thervay. Les différents milieux prioritaires qui ont bénéficié des MAEC en 2016 sont les pelouses sèches (Roset-Fluans), prairies de fauche, secteurs à courlis (Thervay). Les exploitants qui ont déclaré ces mesures à la PAC vont être financés pour leurs engagements sur 5 ans.

Un nouveau PAEC proposant des perspectives sur les années 2016 à 2020 a été déposé par le Grand Dole.

Actions de communication et de sensibilisation

Des partenariats avec les associations locales comme la Ligue de Protection pour les Oiseaux de Franche-Comté (LPO FC), Dole Environnement et Jura Nature Environnement, mis en place depuis plusieurs années, ont été maintenus en 2016.

Animations sur le site de la Forêt de Chaux

- Sortie Nature - *Les rapaces et les mammifères de la Forêt de Chaux* - animée par la LPO (Fraisans / 9 avril 2016) - 22 participants.
- Soirée d'inventaire participatif des amphibiens de la forêt de Chaux - organisée par Dole Environnement (25 mars 2016) - 20 participants ;
- Soirée découverte sur la vie des amphibiens - animée par Dole Environnement (Falletans / 5 octobre 2016) - 11 participants ;

Direction gestionnaire du

projet : Environnement

Budget :

Subventions allouées aux exploitants *via* UE/Etat

Partenaires :

Chambre d'Agriculture 39,
EPTB Saône Doubs,
Exploitants

Direction gestionnaire du

projet : Environnement

Budget :

7 255 € financés par
UE/Etat

Partenaires :

JNE, DE, LPO FC.

- Sortie découverte sur le thème de la biodiversité forestière - *Découverte sur le terrain d'un îlot Natura 2000 : arbres d'intérêts biologique, espèces présentes (flore, champignons, insectes, oiseaux, etc.) et évolution dans le temps* - animée en partenariat avec Jura Nature Environnement (Fraisans / 29 octobre 2016) - 35 participants ;
- Sortie découverte dans le cadre du programme EcoDeclik - Rencontres Territoriales du Grand Dole - *Restauration des affluents de la Clauge en Forêt de Chaux : premier bilan, perspectives, visite de sites restaurés* - animée par l'ONF (10 septembre 2016) - 11 participants ;
- Participation à la journée mondiale des zones humides - *Intervention sur faune et flore du site en lien avec les travaux de restauration de la Clauge et de ses affluents* (Plumont / 5 février 2016) - une vingtaine de participants ;
- Sortie découverte des chiroptères en forêt de Chaux - animée par C. Bresson, Conseils et diagnostic pour l'eau et l'environnement (Éclans-Nenon / 18 janvier 2017 (programmation 2016)).

Animations sur le site du Massif de la Serre

- Sortie Nature - *Les pics du Massif de la Serre* - animée par la LPO (Gredisans / 26 mars 2016) - 14 participants ;
- 2 chantiers écovolontaires de lutte contre le Raisin d'Amérique - *Découverte des richesses du Massif de la Serre et des plantes invasives forestières présentes* - organisés par Dole Environnement (Vriage et Amange/ 16 juillet et 22 octobre 2016) - 14 participants en juillet et 21 en octobre / *Bilan : environ 12 000 pieds arrachés et un reportage France 3 diffusé lors du journal régional* ;
- Sortie découverte sur le thème de la biodiversité forestière - animée en partenariat avec Jura Nature Environnement (Gredisans / 15 octobre 2016) - 11 participants ;
- Sortie découverte dans le cadre du programme EcoDeclik - Rencontres Territoriales du Grand Dole - *Préservation de la biodiversité en forêt : présentation d'un contrat Natura 2000 « Dispositif favorisant le développement de bois sénescents »* - animée par le Grand Dole en partenariat avec l'ONF (Montmirey-le-Château, le 24 septembre 2016) - 11 participants.

Comités de Pilotage

En 2016, un effort a été poursuivi afin de relancer une dynamique de concertation autour des temps forts annuels des sites Natura 2000 que sont les comités de pilotage. La réalisation de documents préparatoires, dressant un bilan de l'activité des sites et des missions réalisées, envoyés au préalable aux membres et élus, a servi de base à l'animation des comités de pilotage. Les membres de ces instances de pilotage sont composés des différentes collectivités territoriales, services de l'état, d'élus des communes des sites, des structures gestionnaires ou encore des partenaires associatifs.

Le COPIL du Massif de la Serre a réuni près de 30 personnes, le 13 décembre 2016. Dix communes étaient représentées sur les 16 concernées par le site. Le COPIL de la Forêt de Chaux et du Creux à Pépé aura lieu en début d'année 2017.

Des comptes rendus détaillés des échanges seront réalisés et transmis aux membres et partenaires institutionnels.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole poursuit son objectif de favoriser l'éco-citoyenneté. De nombreux accueils de loisirs mettent en place des projets avec les enfants dans ce domaine.

- **A Dole, des projets ont été mis en place sur le temps périscolaire :**

Objectifs : accompagner l'enfant à se construire une citoyenneté active et respectueuse, responsabiliser les enfants quant à l'environnement.

Les équipes souhaitent induire à terme des comportements respectueux au regard des enjeux de l'environnement dans leurs pratiques professionnelles. Dans un premier temps, elles se sont mises d'accord sur les améliorations à apporter au quotidien, et ainsi se sont inscrites dans une démarche de sensibilisation. Les actions choisies ont pour objectif de sensibiliser les enfants sur les thèmes de la pollution, des déchets, de la biodiversité, puis de l'impact que cela engendre sur la planète (réchauffement climatique, animaux en voie de disparition...). Après quoi, chacune a proposé des actions quotidiennes (recyclage, moins de gaspillage alimentaire et d'eau), et a motivé les enfants quant à la volonté d'agir pour lutter contre le gaspillage.

Pour l'accueil de Bedugue : Les enfants ont mis en scène deux pièces de théâtre (décembre et juillet) sur la pollution, les effets de celle-ci sur la faune et la flore et comment réagir au quotidien pour diminuer ce fléau. Ils ont créé leurs costumes et les décors à partir de matériel recyclé (70 enfants ont participé au projet). Par le biais des histoires créées, les enfants ont pu comprendre les causes et les conséquences du réchauffement climatique dû à la pollution. Afin de valoriser le projet, deux représentations ont été réalisées (décembre et juillet). Environ 150 parents se sont déplacés afin de voir leurs enfants, et les retours sont très positifs.

Pour l'accueil des Commards : Afin d'apprécier les connaissances des enfants sur la thématique de l'environnement, un mur de parole sur la pollution et le réchauffement climatique a été réalisé. Chacun d'entre eux pouvait inscrire ou dessiner ce qu'il savait. Les enfants ont ensuite travaillé sur l'agir de demain pour diminuer la production des déchets (les gestes au quotidien à prioriser). Puis, les enfants ont dessiné une fresque sur la pollution et la déforestation. Enfin, la thématique de la biodiversité a été abordée, et les enfants ont réalisé des plantations, des décors pour embellir leur accueil et école. Les activités artistiques et plastiques ont été réalisées à partir de matériaux recyclés (memory, jeu de 7 familles sur les différentes familles de polluant)... Enfin un livret a été créé afin de tester les connaissances acquises lors du projet.

L'équipe, en continuité du projet de janvier à juin, a proposé aux enfants de fabriquer des instruments de musique à partir de matériaux recyclables, s'initiant ainsi à l'éveil musical.

Pour l'accueil de Pointelin : Lors des TAP, les enfants ont pu découvrir la biodiversité. Un travail autour de l'eau, des rapaces nocturnes et diurnes leur a été proposé. 30 enfants ont participé.

Pour l'accueil de Jeanne d'arc : Lors des temps de pause méridienne et du soir, 30 enfants ont dans un premier temps abordé le recyclage et le tri sélectif. Ils ont ensuite fabriqué des costumes à partir de matériaux recyclables (bouchon, carton, plastique...). Afin de valoriser les créations, les enfants ont présenté leurs réalisations par un défilé et un spectacle lors de la fête de l'école.

Pour les accueils de Bedugue et Pointelin : Projet Environnement jardin des Chevannes 6 séances effectuées les mardis soir

Cette année l'équipe a proposé un projet autour de la sensibilisation et de l'éducation au développement durable. Afin d'être dans une continuité, un partenariat a été créé avec le service technique de la Ville de Dole, et notamment le service Espaces Verts.

Nombre d'enfants : 12 de l'accueil Bedugue, 5 de l'accueil de Pointelin
Nb de séances : 6 sur les nouveaux temps périscolaire, et 1 sur le temps de pause méridienne

Objectif : sensibiliser les enfants à la biodiversité

Déroulement des séances :

- 1ère séance : visite de la serre. Les jardiniers ont expliqué leur métier, et la floriculture (semis, bouturages, repiquages...).
- 2ème séance : découverte du jardin, jeu d'observation et d'association sur les plantes aromatiques et médicinales.
- 3ème séance : Plantations pour les enfants de Pointelin, création de panneaux d'identification des légumes et plantes aromatiques.
- 4ème séance : Plantation pour les enfants de Bedugue, création de panneaux d'identification des légumes, plantes aromatiques.
- 5ème séance : Apprentissage de l'entretien du jardin pour les enfants de Pointelin et gravure sur bois pour les enfants de Bedugue.
- 6ème séance : Apprentissage de l'entretien du jardin pour les enfants de Bedugue et vernissage du bois pour les enfants de Bedugue.

Bilan : Suite au mauvais temps, deux séances ont dû être annulées, et n'ont pu être remplacées (plantation et entretien du jardin). Le transport et le peu de temps sur site a été tout au long du projet une difficulté. Pour autant les enfants, surtout les maternelles, ont été satisfaits des interventions (serre, jeu d'identification des plantes aromatiques et médicinales, création de panneaux d'identification).

De septembre à décembre :

Accueil Bedugue : suite au projet initié en début d'année, l'équipe a proposé aux enfants des actions éducatives autour des animaux en voie de disparition (Jeux, livret, conséquence lié au réchauffement climatique et à la déforestation). 30 maternelles sur les TAP et 20 élémentaires sur les temps du soir ont pu découvrir et acquérir des connaissances en créant des fresques (maternelles) ou des maquettes (élémentaires).

Les accueils du multisite Nord (Authume, Amange/Chatenois, Jouhe/Biarne, Brevans/Baverans, le RPI de Menotey

L'ensemble des accueils de loisirs péri et extrascolaires sont engagés depuis plusieurs années sur des thèmes en lien avec l'écocitoyenneté.

A ce titre de nombreuses actions sont mises en place : serviettes en tissu lavables pour limiter les déchets, composts réalisés sur les sites des restaurants scolaires avec pour quelques sites des partenariats avec les communes qui utilisent le compost pour leurs espaces verts, une attention particulière sur le gaspillage, et notamment de l'eau. Des collectes de bouchons, stylos, encre, pom'potes sont réalisées au profit de l'association « Tous pour Ophélie ».

L'accueil de Foucherans a mis en place un jardin durant les temps périscolaires, et le projet a trouvé son prolongement durant l'été. Différentes plantations de légumes et de plantes aromatiques ont été réalisées avec les enfants, qui ont pu utiliser le fruit de leurs récoltes.

L'équipe a accordé une attention particulière à la problématique du tri en essayant de sensibiliser les enfants par un tri de tous les déchets de l'accueil. Ces projets vont se poursuivre et se renforcer.

D'autres accueils (St Aubin, Romange) poursuivent leur sensibilisation auprès des enfants concernant le tri, en mettant en place des composts, des jardins, et la lutte contre le gaspillage.

Une réflexion a débuté en 2016 en collaboration avec la Grande Tablée et le CPIE du Jura afin de permettre aux différents corps de métiers (agents de la Grande Tablée, animateurs et agents de service) de mieux connaître les contraintes de travail de chacun, et de réfléchir ensemble à une organisation de qualité respectueuse des enfants mais aussi de l'environnement.

III. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

I. Développement de l'inter-modalité

Aménagement d'un pôle d'échange multimodal de la gare de dole

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole et ses partenaires se sont lancés depuis 2009 dans un projet d'aménagement d'un Pôle d'Echange Multimodal (PEM) sur le site de la gare de Dole. Les objectifs du PEM sont de garantir la bonne accessibilité à la gare pour tous les modes de déplacement mais aussi entre ces modes afin d'assurer l'intermodalité. L'objectif est également d'offrir les meilleurs aménagements et services aux usagers des transports : circulation, lisibilité, information, attente...

Le PEM est aussi l'aménagement d'un nouvel espace public de qualité pour les habitants du quartier, de la Ville et du Grand Dole.

Les principes d'aménagement du PEM

Direction gestionnaire du projet : Urbanisme

Budget :

Maîtrise d'ouvrage Grand Dole : 4 269 135 € HT

Maîtrise d'ouvrage SNCF : 2 421 700 € HT

Partenaires :

Extérieurs : Ville de Dole, CRFC, CG39, SNCF, RFF et l'Etat.

Services associés en interne : Transport, services techniques

- Un accès à la gare pour tous les modes de transports.
- La circulation des piétons au cœur du projet avec l'aménagement du parvis et des voiries aux abords de la gare.
- Des circuits vélos connectés avec des dispositifs de stationnement sécurisés.
- Une réorganisation du stationnement avec une offre pour de la longue durée au nord gratuite, moyenne durée aux abords de la gare au sud, payant et du stationnement courte durée à côté de la gare, l'aménagement d'un parking pour les loueurs de voitures dans l'ancien bâtiment de la gare routière.
- Un affichage multimodal entre les différents sites.
- La mise en place d'un guichet commun aux réseaux urbain et interurbain.

Les espaces publics ainsi que la rénovation du bâtiment de la gare voyageurs ont été livrés en décembre 2015.

Les derniers travaux ont eu lieu en 2016 avec :

- l'installation de l'abri à vélo sécurisé sur le parvis de la gare,
- la mise en place de la signalétique pour améliorer la lisibilité du site

- le lancement des travaux d'aménagement du parking rue des Messageries pour des abonnés et du parking sécurisé dans l'ancienne gare routière pour des abonnés également.

Par ailleurs, l'affichage multimodal via des écrans en gare voyageur et en gare routière est effectif depuis décembre 2016. Ces écrans affichent l'intégralité des services routiers de transport de voyageurs en un seul lieu. Le guichet commun aux réseaux Transport du Grand Dole et JuraGo, installé dans la gare voyageur, a ouvert le 05 janvier 2016 et permet de simplifier l'information et la vente des titres de transport urbains et interurbains ; la location du service VDole se fait également à ce guichet.

2 Soutenir l'offre sportive du territoire

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est donnée pour mission de permettre à l'ensemble de ses habitants un accès à de grands équipements sportifs et à des spectacles sportifs organisés sur le territoire grâce à son soutien financier.

Fin 2015, un état des lieux a été réalisé afin de connaître le nombre et la nature des équipements sur le territoire et leur implantation, identifier les espaces en manque d'installations sportives et envisager les solutions de développement. On dénombre sur le territoire :

- 180 équipements sportifs sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole
- 235 espaces de pratique
- Tous les sports dits "traditionnels" sont pratiqués
- Plus de 45 disciplines exercées

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a retenu 5 types d'installations sportives qu'il faudrait retrouver dans chaque bassin de vie afin de garantir un accès aux pratiques sportives, à tous et à toutes, en limitant les déplacements inconsidérés, facteurs d'exclusion et de discrimination, générateurs de charges supplémentaires et de dégradation de qualité de vie pour les familles.

Equipements sportifs à retrouver dans chaque bassin de vie :

- Terrain de Grand Jeux
- Court de Tennis
- Salle multisports
- Salle d'arts martiaux
- Salle de gymnastique volontaire/ danse

Suite à cette étude plusieurs perspectives sont envisagées pour les prochaines années :

Rénovation des équipements existants

- Aires de jeux et annexes des terrains de grands jeux
- Aires de jeux et annexes des salles multisports
- Plan annuel de maintenance salle multisports / TGJ / Court de tennis

Construction de nouveaux équipements

- Salle multisports secteur Est
- Salle multisports secteur Centre Ville
- Piscine couverte utilisation clubs et loisirs
- Aménagement des espaces naturels

Des équipements répondant à des besoins d'évolution

- Les pratiques familiales
- Multifonctionnalités
- En milieu rural des équipements polyvalents adaptable à la fluctuation du mouvement sportif
- Des équipements pour les clubs mais également ouverts aux non licenciés

En 2016, des séances d'activité sportive hebdomadaires ont été proposées aussi aux agents et élus de la collectivité permettant une approche prévention/santé par le biais du sport.

La pratique régulière d'une activité physique, même d'intensité modérée, est un facteur majeur de prévention des principales pathologies chroniques.

L'objectif étant la réduction des risques car d'après le professeur Bigard (président de la société française de médecine du sport), il est possible de réduire de 25 à 30 % le risque de cancer du sein, de 25% le risque de cancer du côlon et de 35 à 40% le risque d'accident vasculaire cérébraux par une pratique régulière d'activité physique. Ces bénéfices se vérifient aussi pour le diabète et l'arthrose.

Un comportement sédentaire est très à risque, il faut intégrer l'activité physique tout au long du quotidien et de la vie. Lors de ces séances, il n'y a pas de notion de compétition.

C'est pourquoi le fait de se retrouver entre collègues, du même service ou de services différents dans un contexte autre que professionnel permet d'avoir une plus grande motivation et d'avoir par la suite des relations professionnelles plus apaisées.

Construction de la salle multisports communautaire de Saint Aubin

La construction de la salle multisports communautaire de Saint Aubin a pour vocation la pratique du sport scolaire, l'entraînement des clubs sportifs du Grand Dole et l'organisation de compétitions de niveau départemental.

Cet équipement comprend un terrain multisports de dimension 44m x 23,5m ainsi une salle pour la pratique de la gymnastique (81 m²) et un dojo (81 m²).

La maîtrise d'ouvrage a été assurée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. L'équipement a été livré en septembre 2016.

Direction gestionnaire du projet : Services Techniques

Budget : le coût total de l'opération est de 2 400 000 € dont 1 000 000 € à la charge de la CAGD

Partenaires :

Commune de Saint -Aubin, CG39

3 Soutenir l'offre culturelle

Le bilan de l'ouverture dominicale de la médiathèque qui a été associée à une médiation intergénérationnelle autour de la thématique du jeu montre que l'enjeu social et l'accès à la diversité des opinions et des savoirs est plus que jamais d'actualité. L'opération a rencontré un franc succès local (population en particulier de jeunes filles du quartier réalisant le dimanche leurs devoirs scolaires dans de bonnes conditions et se rencontrant dans un cadre ouvert et serein) et a aussi permis, dans une moindre mesure, un brassage de populations du quartier et d'ailleurs. L'année 2016 a vu le plus important accroissement du nombre d'abonnés à la médiathèque du Grand Dole depuis 6 ans : de 7 000 à 9 000 abonnés (+ 20 %). Cette proposition dominicale d'un service culturel public n'y est pas « étrangère ».

Bilan synthétique activité 2016 Médiathèque Communauté d'Agglomération du Grand Dole :

- hausse importante de l'activité de la médiathèque : + 17 %
- 9 037 abonnés (dont 497 personnes morales) (+ 20 % abonnés r/r 2015) (dont 671 Médiathèque de Tavaux)
- 252 310 prêts (+ 17 % r/r 2015).
- 166 080 (fréquentation) (- 5 % r/r 2015)
- 33 événements ayant accueilli 3 650 visiteurs

IV. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

1. Renforcer les solidarités territoriales

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'inscrit dans différents réseaux à différentes échelles afin de permettre un travail avec d'autres collectivités sur des problématiques communes.

- A l'échelle locale, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est membre de l'Association pour la Réflexion et l'Animation des Politiques Territoriales (ARAPT) du Pays Dolois – Pays de Pasteur, qui pilote la partie territoriale du Plan Climat Energie Territorial. Les autres membres de l'ARAPT sont les Communautés de Communes de la Plaine Jurassienne, de Jura Nord, de Nord Ouest Jura et du Val d'Amour.
- A l'échelle Régionale, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est membre du pôle métropolitain Centre Franche-Comté qui regroupe également les Communautés d'Agglomération de Lons, de Besançon, de Pontarlier et de Vesoul. Il s'agit d'un syndicat mixte qui a pour but de porter des projets de réflexion et opérationnels dans les domaines suivants : aménagement/environnement, culture, tourisme, développement économique, aménagement numérique, santé et transport/mobilité.

Direction gestionnaire

du projet : Pilotage et Coordination

Budget : le coût des adhésions est de 13 300€ pour le Pôle Métropolitain et de 16000 € pour le Pays Dolois

2. Mise en place de schémas et de planifications

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a pris en 2015 la compétence PLU et documents en tenant lieu. Ainsi, une vision globale et partagée permettra des approches homogènes et cohérentes dans l'élaboration de la planification du territoire. A cette fin, une consultation a été lancée fin 2015 pour réviser le Programme Local de l'Habitat (PLH), élaborer le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi).

Début mars 2016, est intervenue la sélection du bureau d'études Urbicand ; s'est alors engagée la phase 1 : Diagnostic de territoire et évaluation initiale de l'environnement : rencontre de chaque commune du Grand Dole (42 communes + 5 communes qui sont entrées dans le périmètre au 01/01/2017). La dernière visite s'est

Direction

gestionnaire du

projet :

Urbanisme et Habitat

effectuée en octobre 2016. Le travail s'est poursuivi avec des ateliers thématiques (déplacements, développement économique, environnement, paysages et agriculture) en juin, juillet et septembre 2016.

Un premier rendu de cette phase 1 a eu lieu le 01/09/2016, présentée aux Partenaires Publics et Associés le 18/10/2016 et en comité de pilotage le 20/10/2016. Le rendu du document modifié tenant compte des remarques des PPA et des élus du Comité de Pilotage a eu lieu le 16/12/2016 après une présentation en Conseil Communautaire le 15/12/2016.

Cette phase diagnostic est mise en ligne sur le site du Grand Dole depuis le 23/12/2016, permettant à chaque citoyen d'en prendre connaissance. Sur ce point, la communication autour du projet avec la population se présente sous la forme de mise en place de registres d'observations dans les 42 communes du Grand Dole en juillet 2016, la création d'une page dédiée sur le site du Grand Dole en juillet 2016, une publication dans Grand Dole Mag (septembre 2016) et Dole Notre Ville (novembre 2016) et enfin une mise à disposition d'un article présentant la démarche à chaque commune de l'agglomération pour qu'elle puisse relayer l'information sous ses modes accoutumées.

Parallèlement, s'est engagée fin 2016 la phase 2 consistant en l'établissement du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) avec deux séminaires (préfiguration des grandes orientations) et présentation des premières orientations en comité de pilotage le 14/12/2016.

Le PLUi de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole aura pour principal objectif de définir les conditions de développement harmonieuses et équilibrées d'un territoire aux multiples atouts et contraintes. Il sera le document stratégique qui traduit l'expression du projet politique d'aménagement et de développement durable du territoire, mais aussi l'outil réglementaire qui, à l'échelle de la collectivité, fixera les règles et modalités de mise en œuvre de ce projet en définissant l'usage des sols. Ces réflexions viendront alimenter la stratégie territoriale de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour les 10 à 15 prochaines années.

Le changement de référentiel – un document unique pour l'ensemble des communes – nécessite l'implication des élus municipaux et communautaires pour une réflexion globale et transversale à l'échelle de la communauté d'agglomération. L'exécutif a donc fait le choix de recourir à un prestataire externe pour l'accompagner dans l'intégralité de cette démarche pour traduire au mieux les réponses à apporter dans le futur document.

Il est pensé et élaboré comme un document intégrateur de politiques publiques, prenant en compte les dynamiques, les projets et les programmes déjà existants, aux différentes échelles territoriales.

Parallèlement, pour le centre ancien, le Plan de Sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) qui régit le Site Patrimonial Remarquable a été mis en révision le 14 septembre. Le futur document permettra une adaptation du cœur historique aux modes de vie contemporain tout en préservant ses qualités architecturales et urbaines ; la réduction de vacance commerciale et de vacance dans l'habitat permettra aussi la limitation de l'étalement urbain.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite également articuler au mieux PLUi et Programme Local de l'Habitat, sans toutefois s'inscrire dans la démarche intégratrice offerte par la loi, les deux documents ayant des finalités distinctes mais complémentaires. Ainsi, comme le

Programme Local de l'habitat 2010-2015 est arrivé à échéance, il doit faire l'objet d'une révision. Les méthodologies pour l'élaboration des phases diagnostic et orientations étant complémentaires, le souhait est d'initier les deux procédures dans un calendrier commun. Toutefois, le PLH devra aboutir à un document formalisé dans un délai de deux ans maximum.

Le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi), outil visant à renforcer le caractère qualitatif du paysage urbain, ne sera pas traité directement dans le PLUi mais fait l'objet d'une procédure d'élaboration complémentaire selon les dispositions des articles L.581-14 et suivants du Code de l'Environnement. Après un travail d'inventaire, un premier diagnostic a pu être présenté le 19 octobre 2016.

La finalité de ces démarches est de définir un projet de territoire cohérent à l'échelle du Grand-Dole en prenant en compte sa place dans la nouvelle grande région. Il s'agira d'articuler les différents enjeux de l'urbanisation avec l'habitat, la mobilité, le développement économique, la préservation de l'environnement, du cadre de vie et du paysage.

3. Permettre à tous les habitants du territoire l'usage des transports en commun

Transports du Grand Dole (TGD)

Le lancement du réseau de transports urbain de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole le 1^{er} janvier 2009 a montré la volonté de la collectivité de proposer un nouveau service à la population. Le réseau a évolué entre 2009 et 2016 pour s'adapter aux usages. Le réseau a fait l'objet de modification en septembre 2016 lors du renouvellement du contrat de Délégation de Service Public. Le maillage du territoire permet un accès au service de tous les habitants grâce à la mise en place de plusieurs services complémentaires :

- Les lignes régulières urbaines : 3 lignes régulières desservent les communes de Dole, Tavaux, Damparis, Choisey, Foucherans et relient ces communes ayant la population la plus importante du territoire aux principaux équipements,
- Les lignes régulières interurbaines : 10 lignes régulières entre les communes intermédiaires, avec des horaires adaptés, à noter que plusieurs lignes auparavant réservées aux scolaires (vers Tavaux et vers Damparis) sont désormais ouvertes à tous,
- Les lignes interurbaines sur réservation : 3 lignes pour les communes, où la population et la fréquentation sont faibles, fonctionnent sur déclenchement,
- Le « Flexi job » a pour objectif de permettre un déplacement tôt ou tard en journée entre 18 communes du territoire. Ce service est ouvert de 4h30 à 7h00 et de 20h00 à 22h00.
- Le « Flexi PMR » qui a pour objectif de permettre un accès au système de transports en commun aux personnes à mobilité réduite. Ce service a été étendu en 2016 à l'intégralité des communes du Grand Dole.
- Les trois lignes Cœur de Ville : ces lignes existent depuis septembre 2016, à l'attention principalement des personnes âgées de Dole qui souhaitent se rendre en centre-ville. Ces lignes ont été construites en complémentarité des lignes du réseau et desservent des quartiers un peu éloignés des lignes régulières qui sont par conséquent d'un accès plus difficile pour les personnes âgées. Elles fonctionnent à raison de 3 à 4 allers-retours par semaine.

Les services connexes ont été améliorés pour simplifier l'usage par les habitants du Grand Dole et inciter à l'usage des transports en commun :

- Des réservations possibles par Internet,
- Pour les lignes sur réservation, une information lorsque la ligne est déclenchée à tous les usagers pour éviter qu'ils aient besoin de réserver,
- Le renouvellement des abonnements sur le site Internet du réseau,
- Un système d'information voyageur aux principaux arrêts du réseau.

Des actions de sensibilisation ont été menées en partenariat avec le délégataire du réseau de transport du Grand Dole auprès des élèves des écoles élémentaires au cours des temps d'activité périscolaire pour familiariser les enfants avec l'environnement d'un bus ou d'un car scolaire, expliquer le fonctionnement d'un réseau, transmettre des éléments sur la sécurité dans les bus.

La mise en accessibilité du réseau

Le Schéma Directeur d'Accessibilité du réseau a été approuvé en octobre 2015.

Il prévoit que les véhicules soient accessibles. Une attention particulière a été portée aux nouveaux véhicules lors du renouvellement du réseau. Les bus sont tous accessibles, tout comme les cars circulant sur les lignes régulières ouvertes à tout public. Seuls deux véhicules affectés exclusivement au transport scolaire ne sont pas encore accessibles, le transport des élèves handicapés relève, par ailleurs de la compétence du Conseil Départemental. Les normes d'accessibilité sont prises en compte lors de chaque acquisition de véhicule, de façon à disposer d'une flotte entièrement accessible à terme.

Les quais nécessitent d'être aménagés. 58 ont été identifiés comme prioritaires, et 50 d'entre eux doivent par conséquent faire l'objet de travaux pour répondre aux conditions d'accessibilité. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a réalisé une étude de maîtrise d'œuvre qui a défini les aménagements pour ces quais prioritaires, la consultation des entreprises a été lancée. Trois tranches de travaux sont établies, la première sera réalisée en 2017, avec 14 arrêts concernés.

4. Une prise en compte de chaque territoire

Conférence des Maires

Inscrit dans le mode de fonctionnement de l'Agglomération, cette instance de concertation se réunit avant chaque Conseil Communautaire et donne un avis sur les orientations budgétaires proposées par le Président et sur les dossiers importants de l'Agglomération. Cet organe permet également de réfléchir à des dossiers concernant plusieurs communes du territoire en dehors des compétences de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. De part sa composition (un représentant par commune), cette instance permet des échanges basés sur la prise en compte de chaque territoire.

Plateforme de Conseil et d'Assistance aux communes

Afin de répondre aux besoins des communes, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose aux communes de son territoire d'adhérer à une plateforme de Conseil et d'Assistance qui leur permet de profiter de certaines de ses compétences et expertises, notamment en matière de recherche de subventions, de montage de dossiers ainsi qu'en matière de conseil et veille juridiques. En 2016, cette plateforme de services est devenue gratuite pour toutes les communes, qui peuvent donc désormais, *de facto*, solliciter cet outil, sans condition d'adhésion.

V. LA DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

I. Valorisation des commerces de proximité

Les actions de développement durable menées en 2016 dans le cadre de la politique en faveur du maintien des commerces de proximité

La politique « développement durable » du territoire s'exprime dans le cadre de la politique relative au commerce de proximité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, via 2 dispositifs :

- Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), qui est un outil financier de soutien au commerce de proximité. Dans ce cadre, sur la période 2012/2013, les 2 actions suivantes ont été mises en place :
 - o Dans le cœur de ville Dolois : Attribution d'aides directes aux professionnels pour la réhabilitation des devantures commerciales et la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des locaux professionnels
 - o Dans la ZUS des Mesnils-Pasteur : Acquisition et aménagement par la Ville de Dole de cellules commerciales vacantes puis lancement d'appels à candidatures pour l'installation de nouveaux commerces de proximité
- L'Office de Commerce de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a pour but de contribuer à améliorer l'activité commerciale susceptible de s'exercer sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, dans un souci d'équilibre et de complémentarité, l'objectif ultime étant la préservation et le rayonnement de l'identité du commerce local. Répondant à l'accessibilité d'un commerce de proximité pour tous, nous pouvons retenir les actions suivantes :
 - o En réponse aux risques d'évasion commerciale, la mise en place d'une action de promotion du commerce local par la réalisation d'une campagne de communication lors des mois de décembre 2015 et 2016,
 - o Une sensibilisation des commerçants est lancée sur la thématique de la « transmission-cession-reprise d'entreprises ». Concrètement, elle consiste en la connaissance approfondie des offres et demandes par l'envoi d'un questionnaire aux professionnels, en la poursuite des partenariats avec les acteurs de l'accompagnement que sont les consulaires, Initiative Dole Territoires, BGE, Pôle Emploi ... Mais aussi en la tenue d'une bourse d'opportunités. Les objectifs sont les suivants :
 - anticiper les départs en retraite
 - accompagner les porteurs de projet

- favoriser les échanges entre cédants et repreneurs et susciter des vocations auprès des plus jeunes,
- Une diffusion de l'offre d'informations et de formations sur la thématique de la mise aux normes sécurité et accessibilité a été lancée. Les objectifs sont les suivants : sensibiliser à la situation d'handicap, expliquer la réglementation, étudier des cas concrets et présenter les solutions financières et techniques,
- Une réflexion est actuellement en cours pour l'instauration d'un système collectif de vente en ligne, voire de livraison, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération,
- Une concertation sur la prise en compte des enjeux de développement durable dans le développement commercial a été lancée dans le cadre de l'élaboration du PLUi.
- La Communauté d'Agglomération du Grand Dole souscrit pleinement aux opérations d'animation « Galeries Ephémères » et « Boutiques Ephémères » mises en place dès 2014. Ces opérations se sont poursuivies en 2015 et 2016 avec la création fin 2016 d'une pépinière commerciale pour faciliter l'implantation des porteurs de projets.

2. Approbation du schéma de mutualisation

Les lois du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales et du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) ont imposé aux intercommunalités l'élaboration d'un schéma de mutualisation des services à l'échelle de leur territoire.

Le schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a ainsi été adopté en Conseil Communautaire le 4 février 2016.

L'année 2016 a été consacrée à la mise en œuvre des premières actions de ce schéma et notamment :

- la mise en place d'un service de remplacement des secrétaires de mairie : l'action a été déployée en 2016 auprès de 4 communes (durée des missions comprise entre 1 mois et 6 mois)
- la réflexion sur la mise en place d'un "club acheteur" : recensement des besoins auprès des communes en août 2016 et rédaction en cours du projet de convention de groupements de commande permanent
- la réflexion sur la mise en œuvre d'un système d'information et de ressources numériques mutualisé : réflexion engagée en juin 2016 avec 7 communes, 4 communes retenues pour entrer dans l'expérimentation, recensement du matériel disponible effectué dans les 4 communes
- la réflexion sur la plateforme d'assistance et de conseil aux communes : des groupes de travail ont été organisés en juillet 2016 avec l'ensemble des secrétaires de mairie afin de pouvoir réorienter la plateforme vers des objectifs en meilleure adéquation avec les attentes et besoins des secrétaires de mairie
- la réflexion sur la mise en place d'une plateforme d'information et d'échanges : des groupes de travail ont été organisés en juillet 2016 avec l'ensemble des secrétaires de mairie afin de travailler sur la mise en œuvre opérationnelle de cette action; les besoins des communes ont été recensés et le choix de l'outil le mieux adapté pour répondre à ces besoins sera effectué au cours du 1er semestre 2017.

Efficacité énergétique des systèmes informatiques

Actions de la Direction des Systèmes d'Information afin de réduire l'empreinte carbone des agents

La Direction des Systèmes d'Information de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole réfléchit depuis plusieurs années à la réduction de l'empreinte carbone de la collectivité. Ainsi, nous pouvons citer la mise en place d'outils de prise de main des ordinateurs à distance afin de limiter les déplacements des techniciens en maintenance. Cette action a permis de faire baisser significativement le nombre de déplacements des techniciens informatiques.

Par ailleurs, un remplacement des postes de travail informatiques existants par des matériels moins consommateurs en électricité est engagé. Le nouveau matériel permet de diviser environ par 4 la consommation électrique du poste de travail. Le remplacement se fait dans le cadre de la gestion classique du parc informatique, tous les ordinateurs ne peuvent pas être remplacés par le nouveau matériel. 5 de ces nouveaux postes ont été installés à ce jour (20 en 2016, 15 en 2015, 10 en 2014).

Le nouveau logiciel de gestion financière intègre des workflows pour la validation des factures en remplacement du circuit papier ce qui réduit les impressions de fiches suivi de facture.

Ce nouveau logiciel permet également de transmettre les pièces comptables à la trésorerie de manière dématérialisée ce qui, là encore, réduit les impressions papier.